

## SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX 1900-2000

Le 25 février 1900 à 8 heures du matin (on était matinal !) s'est tenu à St Germain le premier Conseil Municipal du siècle qui vient de se terminer, sous la présidence de Monsieur FORTIN. L'ordre du jour était le suivant :

- Curage des cours d'eau
- Liste des indigents admis à l'Assistance Médicale
- Exonération du service militaire pour un habitant de la commune.

A cette date, Monsieur FORTIN était Maire depuis 1892. La commune comptait environ 800 habitants après avoir culminé à 1217 en 1870. Deux fours à chaux étaient encore en activité servis par 25 ouvriers. Dix sept cafés étaient ouverts dont certains faisaient commerce soit d'hôtel soit de dépôt de pain ou de viande. A coté des écoles publiques du bourg et de La Marpaudière, une école privée dispensait son enseignement aux filles. Enfin toute la vie économique était basée sur les exploitations agricoles au nombre de 80 utilisant une nombreuse main d'œuvre.

Tel était le panorama que présentait ST GERMAIN LE FOUILLOUX au début du siècle et dont la commune conservera les grandes lignes jusqu'en 1970.

Entre-temps, il se passa tout de même certains événements qui marquèrent plus ou moins notre collectivité.

L'école privée fut fermée en 1902 pour ouvrir de nouveau en 1908.

Les derniers fours à chaux cessèrent toute activité en 1914.

La guerre de 1914 fit une terrible saignée dans la population avec 50 habitants fauchés en pleine jeunesse.

ST GERMAIN amorce alors un lent déclin. Le nombre d'habitants passa peu à peu au dessous de 500, les commerces fermèrent les uns après les autres. Seule l'activité agricole se maintient mais sans manifester de dynamisme particulier.

Durant cette période, le mandat de Maire fut successivement rempli par 3 personnes seulement : Monsieur FORTIN jusqu'en 1919, Monsieur DESROCHERS de 1919 à 1939, Monsieur de la MONNERAYE de 1939 à 1975.

Les pouvoirs du Conseil Municipal étaient beaucoup plus réduits qu'actuellement.

L'entretien des chemins, l'établissement des listes des contribuables et le soutien des indigents représentaient l'essentiel de ses responsabilités. Pour toute autre décision, il fallait l'autorisation et les crédits accordés par la Préfecture. L'exemple suivant est caractéristique :

En août 1929, le Conseil Municipal demande l'autorisation au Préfet de dresser dans l'église 2 plaques de marbre portant les noms des morts au combat, le coût étant assuré par la commune le Préfet répond qu'il accorde l'autorisation à condition que 2 plaques identiques soient mises en place à la mairie (pour respecter le principe de la laïcité). Faute de moyens financiers pour assurer cette dépense doublée, le Conseil renonce alors à son projet. Ultérieurement les 2 plaques de l'église seront payées par souscription, comme le sera en 1947 le monument aux morts.

Les 2 guerres mondiales (14-18 et 39-45) ne laissèrent que peu de traces dans les procès-verbaux des Conseils Municipaux et pourtant, comme on l'a vu, 50 habitants furent tués au combat en 14-18 et 30 furent prisonniers en Allemagne en 39-45. C'était beaucoup pour notre population. Le Conseil s'occupe alors essentiellement de la solidarité ce qui se traduisait, à chaque réunion, par la vérification des listes des personnes pouvant bénéficier soit de l'assistance aux vieillards, soit de l'aide aux familles nombreuses, soit de l'aide aux femmes en couches.

C'est aux environs de 1970 que le bourg prit progressivement l'aspect qu'il a actuellement. Avec la création du premier lotissement, les 4 hameaux indépendants qui formaient l'agglomération se fondirent peu à peu en un seul ensemble tel qu'on le connaît aujourd'hui. Cette création était justifiée par l'accroissement de la population malgré la diminution de la main d'œuvre rurale. Le nombre d'habitants est passé de 509 en 1967 à 700 en 2000.

Les derniers commerces (dont 3 cafés, 1 boulangerie, 1 épicerie) disparurent et furent remplacées en 1991 par un établissement communal, construit par le Conseil Municipal regroupant épicerie, dépôt de pain, journaux, tabac, bar et restaurant.

Le nombre d'exploitations agricoles est passée de 80 à 23. Jusqu'à présent aucune terre n'est restée en friche.

Malgré la disparition d'une menuiserie, le nombre d'artisans se maintient.

L'école publique a disparu, l'unique école privée devenue mixte comprend de 60 à 70 élèves.

La Paroisse, de même, s'est fondue dans une grande Paroisse créée avec les communes sises autour d'ANDOUILLE.

Enfin, ST GERMAIN s'est peu à peu détourné d'ANDOUILLE, dans le temps petite capitale locale pour se tourner vers LAVAL-CHANGE où la plupart de ses habitants ont trouvé du travail.

Pour l'avenir, il est probable qu'en raison de son isolement provoqué par les difficultés d'accès vers LAVAL, notre commune soit destinée à devenir cité-dortoir, hormis son activité agricole qui devrait perdurer. Bénéficiant d'un site pittoresque et d'un calme appréciable, ce sont ces avantages qui attireront des résidents dont le nombre pourrait atteindre un millier d'ici quelques dizaines d'années.

## Session ordinaire de février 1900.

Session du 25 février 1900.

L'an mil neuf cent, le vingt-cinq février, à huit heures du matin, le Conseil municipal de la commune de St-Germain-le-Fouillay s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Fortin Jean Baptiste, maire.

étaient présents: M. Fortin, maire; Viot; Gasté Jean; Gasté Césaire; Hubert; Assé, Rossard, Noury & David.

M. Noury a été élu secrétaire.